



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Dimanche **13 avril 2014**
Hôtel Plaza

162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 2P5

Sans frais : 1 888 LA FAUNE
Téléphone : 418 878-8901
Télécopieur : 418 878-8980





RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Dimanche 13 avril 2014
Hôtel Plaza de Québec

Table des matières

	Page
MOT DU PRÉSIDENT.....	5
1. DOSSIERS PÊCHE	7
1.1 Fête de la pêche, un succès panquébécois	7
1.2 Accès aux plans d'eau, un appui du MDDEFP.....	7
1.3 Le bar rayé; future vedette de la faune du Québec	8
1.4 Perchaude : le lac Saint-Pierre en réhabilitation	9
1.5 Révision de la gestion des populations de touladi au Québec.....	10
1.6 Le saumon du Québec : Le gouvernement fédéral préoccupé.....	11
1.7 Esturgeon jaune.....	11
1.8 Poissons appâts	12
1.8 Plan de gestion du doré; consultation du MDDEFP en cours.....	13
1.9 Table saumon, la FédéCP à l'affût	13
1.10 Réflexion sur les pêches commerciales en eaux douces	14
2. DOSSIERS CHASSE	15
2.1 Caribou migrateur	15
2.2 Sauvegarde de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or	15
2.3 Caribou Ungava	16
2.4 Ours noir : Vers un nouveau plan de gestion.....	16



2.5 Gestion du cerf de Virginie : Des pourparlers en vue d'établir la RTLB	18
2.5 Dindon sauvage; un créneau de chasse de plus en plus prospère	18
2.6 Le Comité sauvagine; l'important rôle des associations à la FédéCP	19
2.7 Usage des chiens de sang au Québec : La FédéCP continue de travailler à l'amélioration du cadre réglementaire.	20
2.8 Comité chiens de chasse de la FédéCP; du travail à l'horizon	21
2.9 Une chasse spotive au phoque aux Îles-de-la-Madeleine	22
2.10 Demandes de changements réglementaires en vigueur auprès du MDDEFP	22
3. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES	23
3.1 En route vers la reconnaissance légale d'une journée consacrée aux activités de pèlèvement	23
3.2 Armes à feu, la FédéCP demeure confiante	24
3.3 En attendant le développement d'Un Nord pour tous	25
3.4 Restructuration au sein de Faune Québec	25
3.5 Maintien de l'intégrité de la Table nationale de la faune	26
3.6 La TFT : organe très fonctionnel	26
4. ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX	26
4.1 Fauniquement femme Latulippe	26
4.2 Les salons	27
4.3 Le souper-bénéfice d'Héritage faune	27
4.4 Remise du prix Doug-Clarke de la Fédération canadienne de la faune	28
4.5 Entente avec La Capitale	28
5. NOUVEAUTÉS	29
5.1 Modification aux règlements généraux	29



5.2 Boîte à outils version Internet	29
6. RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE	29
6.2. Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage	30
6.3 Campagne Image de la chasse.....	31
Image 1	32
6.4 Zone Chasse Android	33
6.5 Capsules vidéos.....	33
6.6 Game Fair de Chambord.....	34
7. REMERCIEMENTS	35
7.1 Les administrateurs de la Fédération	35
7.2 Les employés.....	36



MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, pour une septième année consécutive, de vous présenter ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Deux mille treize (2013) fut une année bien remplie pour le bureau de direction, le conseil d'administration, les employés, et aussi pour les bénévoles de la FédéCP.

L'année 2013 fut marquée par la réalisation et la continuité de nombreux projets d'envergure. Plusieurs à saveur technologique ont d'ailleurs permis d'inscrire la FédéCP au goût du jour et de positionner le domaine faunique comme moderne et à l'affût de la relève. Grâce au programme de réinvestissement dans le domaine de la faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), des projets prioritaires pour la FédéCP, ses membres et les instances gouvernementales ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation.

Le deuxième volet des capsules sur la chasse, le projet *Mentorat chasse, pêche, piégeage*, Zone Chasse pour le système d'exploitation Android retiennent entre autres notre attention au terme de cette année faste.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs autres dossiers d'importance, dont ceux du bar rayé, du touladi et du doré, du dindon sauvage, du caribou et de la gestion du cerf de Virginie et de la sauvagine. Nous avons continué à défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs québécois et nous avons complété les travaux d'aménagement du Boisé héritage faune au siège social de la FédéCP.

C'est avec plaisir que je vous présente tous ces thèmes et plusieurs autres qui ont été abordés au cours de la dernière année sous forme de résumé, de manière à vous informer des réalisations de votre Fédération. Vous serez à même de constater que la FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2013.

Je ne pourrais passer sous silence le travail valeureux et énergique des bénévoles qui œuvrent au sein de la FédéCP. Leur dévouement, leur dévotion et leur volonté de



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

contribuer au maintien et à la perpétuation des activités de chasse et de pêche sont remarquables.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre implication personnelle et indispensable à notre but commun.

Pierre Latraverse
Président



1. DOSSIERS PÊCHE

1.1 Fête de la pêche, un succès panquébécois

Il y a maintenant quatorze ans que la Fête de la pêche existe. Chaque année, des milliers de Québécois profitent de l'occasion pour s'initier à la pêche, ou pour faire découvrir cette activité à leurs proches. Pour plusieurs associations membres de la FédéCP, il s'agit d'une belle occasion d'agir concrètement sur le terrain et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. En 2013, parmi toutes les associations membres de la FédéCP, trois se sont méritées une bourse de 500 \$. Il s'agit de :

- Association de chasse et pêche de Forestville
- Association chasse et pêche Les Mousquetaires
- Centre des loisirs du lac Therrien

La remise de cette bourse s'effectue par tirage au sort. Je vous invite à vous inscrire à ce tirage en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (fedecp.com) avant le 18 mai prochain. Cliquez sur l'onglet Fondation et par la suite, rendez-vous dans la section des Bourses.

1.2 Accès aux plans d'eau, un appui du MDDEFP

La FédéCP continue de suivre de près le dossier de la perte d'accès aux plans d'eau dans les municipalités du Québec. La problématique bien connue voulant que certaines villes réservent à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires est toutefois difficile à régler. Il y va de la volonté du gouvernement. La FédéCP, qui continue à dénoncer cette pratique qui ressemble largement l'époque des clubs privés, a réussi à sensibiliser le gouvernement qui s'est engagé à investir afin de dresser le portrait de la situation, de vérifier l'aspect juridique de la question et éventuellement produire un guide d'information. Il s'est aussi engagé à nommer une personne dédiée à ce dossier qui sera responsable de la production d'un rapport d'ici les prochains mois.

Pour sa part, la FédéCP a amélioré son outil Internet ***allonspecher.com***. Cinquante-cinq nouveaux points ont été ajoutés en 2013, pour porter à 1649 le total des accès répertoriés. Il faut aussi souligner qu'une longue tournée de visites sur le terrain a permis de valider chacun des accès répertoriés, de la Gaspésie à la Côte-Nord, en passant par la région de Montréal!



1.3 Le bar rayé; future vedette de la faune du Québec

Le retour du bar rayé dans le fleuve est maintenant chose accomplie. Chaque année, les mentions de captures accidentelles augmentent. Même que quelques citoyens ont contacté la FédéCP afin de signaler des captures (et remises à l'eau) de poissons d'une quinzaine de livres. Bien que l'arrivée d'une pêche sportive dans le fleuve soit de plus en plus probable au cours des prochaines années, l'ouverture officielle devra attendre encore un peu. Il faut savoir que le bar possède, de par la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, un statut de protection qui en interdit pour l'instant toute exploitation. Selon les délais habituellement requis, ce statut n'est normalement pas révisé à court terme. La pêche sportive demeure tout de même envisageable dans un proche horizon. C'est d'ailleurs en vue de l'arrivée de la pêche qu'un atelier sur la gestion du bar du Saint-Laurent a eu lieu dans le cadre de l'actuel congrès.

Toutefois, le déclin de la capture de jeunes bars nés au printemps dans le réseau de suivi du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en 2013 est le seul bémol dans ce dossier. Ces résultats s'expliquent par le printemps froid qui a entraîné des conditions moins favorables à la reproduction. Malgré cette année moins prolifique, l'ensemble de la population semble tout de même très bien se porter.

Parlant de bar rayé, on ne peut passer sous silence le phénomène particulier de la région de la baie des Chaleurs. En effet, pendant que toute l'attention était dirigée vers le bar rayé du fleuve, la population de la baie des Chaleurs connaissait une augmentation spectaculaire, ce qui a permis aux autorités provinciales et fédérales d'en prévoir depuis 2013 une exploitation sportive. Pour la saison 2014, le MDDEFP a mis sur pied un comité pour préparer les règles de pêche. La FédéCP, représentée entre autres par Messieurs Marc Leclerc et Alain Poitras, y a défendu le droit des pêcheurs québécois de profiter d'une équité avec les pêcheurs des provinces maritimes. Le gouvernement a démontré une bonne écoute et finalement convenu des modalités suivantes : La pêche sera possible du côté québécois de la baie des Chaleurs en 2014 entre la mi-juin et le 30 septembre. Il y aura une période au cours de laquelle il sera possible de garder un seul bar rayé, entre le 26 juillet et le 24 août. Ceux qui désirent pêcher ce poisson devront porter une attention particulière aux règlements, qui diffèrent de ceux s'appliquant aux autres espèces.

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter Monsieur Jean Robitaille, qui à la suite des mises en candidature de notre Fédération, a reçu trois distinctions pour sa participation à la réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. Ainsi, Monsieur Robitaille a récolté le prix Roderick-Haig-Brown de la Fédération canadienne de la faune, le prix



Pierre-Dansereau de l'Association des biologistes du Québec et le prix de la pêche récréative au Canada remis par Pêches et Océans Canada.

1.4 Perchaude : le lac Saint-Pierre en réhabilitation

Le 18 février 2013, le MDDEFP annonçait sa stratégie globale d'intervention pour la sauvegarde du lac Saint-Pierre. La FédéCP s'est trouvée heureuse de cette initiative visant à améliorer de manière sensible l'état de santé de ce plan d'eau. Cette annonce confirmait aussi l'intention du gouvernement de réhabiliter cet écosystème, dont la détérioration a lourdement contribué à la chute récente des populations de perchaudes qui s'y trouvent.

Par la même occasion, le MDDEFP confirmait la fermeture de la pêche commerciale de la perchaude dans le tronçon du fleuve se trouvant entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets, et le rachat éventuel des permis de pêche commerciale dans ce secteur. Rappelons que la FédéCP avait déclaré, dès l'annonce du moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre au printemps 2011, qu'il était inconcevable de permettre la pêche commerciale à l'est du pont Laviolette, alors que la récolte au lac Saint-Pierre était complètement interdite. Rappelons que les biologistes du gouvernement ont toujours prétendu que les perchaudes circulaient librement entre l'aval et l'amont du pont.

Du même coup, le gouvernement annonçait un investissement de 100 000 \$ afin de terminer les études en vue de diagnostiquer l'état de santé du lac Saint-Pierre et d'aider à compléter les recherches en cours au sujet de la perchaude. Cette action est réalisée en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. La FédéCP compte sur ces recherches pour démontrer que les efforts investis jusqu'à maintenant pour favoriser la remise en état des populations de perchaudes ont été suffisants pour permettre le retour éventuel d'une pêche d'hiver.

Il y a maintenant deux ans que différentes mesures de préservation de la perchaude ont été mises en place au lac Saint-Pierre. On pense à l'arrêt des pêches sportive et commerciale ou encore au contrôle par abattage des cormorans, qui à lui seul a permis de sauvegarder plusieurs tonnes de perchaudes. Ensemble, ces mesures ont probablement permis d'épargner suffisamment de perchaudes pour permettre une pêche d'hiver comme demandé par l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre. Une telle pêche sportive assortie d'une limite de cinq perchaudes par pêcheur représenterait une récolte approximative totale de trois tonnes et favoriserait le maintien d'une activité importante pour ce secteur.



1.5 Révision de la gestion des populations de touladi au Québec

La FédéCP, appuyée par André Poulin, le responsable du dossier sur le touladi, a négocié de façon étroite avec le MDDEFP, afin de faire profiter les pêcheurs québécois d'un plan de gestion du touladi le plus avantageux possible. L'annonce de la mise en place de ce nouveau plan de gestion s'est finalement faite le 31 janvier dernier. Contenant de nombreuses améliorations proposées par la FédéCP, ce nouveau plan de gestion établit des règles qui assureront l'amélioration des populations de touladis partout au Québec, alors que la situation de ce poisson est plutôt préoccupante, principalement dans les secteurs de pêche les plus accessibles.

L'ouverture démontrée par le Ministère se vérifie par exemple par la limite de prise et de possession de trois touladis dans les zones nordiques, alors que la proposition initiale était de deux. Il a également permis de conserver un poisson-trophée (plus de 60 cm) dans certaines régions du Nord, entre autres dans le réservoir Manic.

La décision d'implanter un nouveau plan de gestion pour ce poisson indique que le gouvernement est à l'écoute des pêcheurs. Ces derniers réclamaient depuis plusieurs années des actions pour assurer la pérennité de l'espèce. Elle témoigne également du sérieux que le gouvernement accorde à l'importance de baliser les activités de prélèvement faunique, afin que les pêcheurs, de plus en plus nombreux, puissent bénéficier à long terme de populations piscicoles abondantes et en santé. Finalement, un tel effort aura nécessairement des répercussions économiques positives, et permettra aux régions concernées de maintenir une offre de pêche de qualité.

Rappelons les grandes lignes du plan de gestion effectif depuis le 1^{er} avril:

- Limite minimum de taille de 60 cm dans les zones 1 à 8
- Limite de taille minimum de 45 cm dans les zones 9 à 18, 20, 21 et 25 à 28
- Application de limites de tailles dans les zones 19 nord et sud, 22, 23 et 24
- Fermeture de la pêche d'hiver au touladi dans toutes les zones
- Fermeture de la pêche d'hiver à toutes les espèces dans plusieurs lacs à touladi
- Mise en place d'un programme d'ensemencement de repeuplement et de soutien

Le défi de tous est maintenant de faire connaître le plus rapidement possible les règles de ce nouveau plan de gestion afin d'éviter à des pêcheurs sportifs de se retrouver en état d'infraction au cours de la très prochaine saison de pêche.



1.6 Le saumon du Québec : Le gouvernement fédéral préoccupé

En 2012, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada débutait une consultation sur la possibilité d'inscrire les populations de saumons du Québec sur la liste des espèces en péril du Canada. L'inscription sur une telle liste comporte d'importantes implications qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de la pêche qu'elle soit récréative ou commerciale. Cette inscription est valable pour une période de 5 à 10 ans, au terme de laquelle le statut d'une population peut être réévalué.

Pour le saumon d'Anticosti, il était envisagé de donner le statut « population en voie de disparition » ce qui se traduirait par la fermeture complète de la pêche. Quant aux populations du reste du Québec, elles seraient classées dans la catégorie « population dont l'état est préoccupant », ce qui permettrait tout de même une exploitation.

À l'été 2013, le MDDEFP a fait part de son vif désaccord quant à une possible inscription de populations de saumon atlantique du Québec dans la *Loi fédérale sur les espèces en péril*. Le système de gestion québécois de cette espèce est performant et ne motive en aucune façon la détermination proposée par le gouvernement canadien. Selon le MDDEFP, les données actuelles sur la taille des populations de saumon au Québec et leur évolution démographique ne justifient pas cette désignation. De plus, il serait à craindre de néfastes répercussions économiques et sociales dans l'est du Québec, qui se traduiraient par des pertes d'emplois pour de nombreux travailleurs.

Depuis plusieurs années déjà, le Québec assume lui-même la responsabilité des activités liées à la protection et au rétablissement des espèces en péril. Pour sa part, les populations de saumon atlantique bénéficient d'un suivi serré et d'une gestion adéquate, qui ne doivent pas être remises en question par le gouvernement du Canada.

La FédéCP, à l'instar de ses partenaires de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et de la Fédération des pourvoires du Québec, appuie la position du MDDEFP et souhaite que le gouvernement fédéral n'aille pas plus loin quant à l'inscription du saumon atlantique à la liste des espèces en péril.

1.7 Esturgeon jaune

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est depuis 2012 en processus d'évaluation quant à l'inscription de l'esturgeon jaune à la liste de la Loi sur les espèces en péril, ce qui risque d'en interdire toute pêche.

En réaction, le gouvernement du Québec a soumis son désaccord pour une protection de la population du fleuve considérant que ce poisson y est bien répandu, que de



nombreuses frayères y sont retrouvées dont plusieurs ont fait l'objet d'aménagements. Il a d'ailleurs proposé dès 2012, comme mesure de protection, une exploitation sportive avec imposition d'une gamme de taille permettant une protection du stock reproducteur.

Pour sa part, le conseil d'administration de la FédéCP a décidé de supporter la proposition du MDDEFP d'appliquer une gamme de taille à la pêche sportive de l'esturgeon jaune. Par la même occasion, la FédéCP a réitéré son souhait du retour de la pêche d'hiver à l'esturgeon.

1.8 Poissons appâts

Il est désormais interdit d'utiliser des poissons appâts vivants en saison estivale dans la plupart des secteurs de pêche du Québec. Toutefois, il peut être permis d'utiliser des poissons appâts morts ou vivants aux conditions qui apparaissent dans les règlements de pêche. Il faut donc dorénavant être très vigilant, puisque même la possession est interdite dans de nombreuses zones de pêche.

Cette décision du MDDEFP provient du fait que l'utilisation de poissons appâts augmente le risque d'introduction de virus, de bactéries et autres parasites ainsi que d'espèces aquatiques envahissantes (EAE), dans nos plans d'eau. Ces organismes peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité des plans d'eau et sur le succès de pêche; leur présence est pratiquement irréversible.

La FédéCP est en accord avec l'interdiction d'utilisation de poissons appâts vivants pendant l'été et appuie le MDDEFP à ce sujet. Cependant, elle demande de conserver les poissons appâts morts pendant cette période. L'utilisation de poissons comme appâts est une pratique essentielle pour plusieurs créneaux de pêche et en aucun temps la FédéCP ne pouvait appuyer une décision qui viendrait trop éprouver le secteur de la pêche sportive.

Quant à la possibilité de conserver les poissons appâts l'hiver, la FédéCP estime que cette pratique est essentielle et souhaite qu'elle soit maintenue au-delà de 2017, date à laquelle il est prévu par le MDDEFP de resserrer les règles à ce sujet.

Pour la FédéCP, il apparaît quelque peu inutile de tenter de limiter la circulation d'espèces pathogènes et indésirables dans le corridor fluvial alors qu'il s'agit d'un vaste système ouvert, où les espèces quelles qu'elles soient, y compris les espèces pathogènes, peuvent circuler librement. De nombreuses maladies pourraient vraisemblablement se propager des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent, ou



d'autres plans ou cours d'eau limitrophes du Québec de façon naturelle par l'intermédiaire de poissons en migration affectés ou par le contact de populations voisines dans lesquelles se trouvent des poissons affectés. Les oiseaux et la navigation de plaisance peuvent aussi jouer un rôle de même que le transport maritime qui n'est soumis à aucune norme sur le réseau Grand-Lacs – fleuve Saint-Laurent alors que les eaux de ballasts sont reconnues comme principal vecteur de propagation de maladies et d'espèces exotiques envahissantes.

1.8 Plan de gestion du doré; consultation du MDDEFP en cours

Le premier plan de gestion du doré a été mis en œuvre en 2011. Les objectifs poursuivis par ce plan de gestion sont essentiellement d'améliorer la qualité de la pêche et d'augmenter le potentiel reproducteur des populations. Malgré un départ un peu cahoteux du fait qu'il avait été annoncé tardivement, le plan a été bien accueilli des pêcheurs.

Pour vérifier l'efficacité de la réglementation qui a été instaurée et pour documenter l'évolution des populations, le MDDEFP tient présentement une brève consultation. Les pêcheurs sont invités à prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire accessible dans la section Faune du site Internet du MDDEFP pour faire connaître leur opinion sur ce plan de gestion. Les réponses obtenues par ce questionnaire aideront Faune Québec à faire le bilan de la première moitié du plan de gestion.

1.9 Table saumon, la FédéCP à l'affût

La FédéCP participe à la Table saumon présidée par le MDDEFP. Bien que nous croyions dans l'expertise de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique pour la conservation et la mise en valeur de ce poisson, il n'en demeure pas moins que notre fédération demeure à l'affût des éléments discutés à la Table qui pourraient toucher les pêcheurs en général.

Justement, il apparaît dans le tableau des priorités qui dirigeront les actions du gouvernement et des partenaires fauniques dans la gestion du saumon au cours des prochaines années qu'il faudra intégrer les embouchures des rivières aux territoires structurés, et en définir éventuellement une réglementation homogène afin de protéger la ressource dans ces zones non réglementées.

Pour la FédéCP, ces zones sont très intéressantes pour les pêcheurs sportifs autres que les pêcheurs de saumon et il ne serait pas envisageable de les démunir de l'accessibilité dont elles profitent présentement. Les embouchures de rivières sont des endroits



favorables pour de nombreuses espèces de poissons, elles sont faciles d'accès, propices à la pêche à gué et comptent ainsi parmi les secteurs de pêche recherchés de nombreux pêcheurs. Il est difficile d'imaginer de priver les amateurs de ces secteurs très intéressants pour la pêche sportive et, en conséquence, la FédéCP demande au MDDEFP d'appliquer un statu quo sur la réglementation de la pêche sportive dans les embouchures de rivières à saumon du Québec.

1.10 Réflexion sur les pêches commerciales en eaux douces

Le MDDEFP procède présentement à une importante réflexion sur la pêche commerciale pratiquée sur des espèces de poissons qui ont un intérêt sportif. Divers exemples, plus ou moins complexes, présentent des situations où les deux types de pêche portent sur les mêmes espèces, avec possible conséquence de créer une trop importante pression sur certaines populations.

Il faut savoir que les pêches commerciales étaient tout d'abord pratiquées à des fins de subsistance. Les ressources étaient abondantes et, avant les années 1960, cette activité était peu encadrée. Il est clair que la situation a changé au cours des dernières décennies et qu'il est probablement temps de réfléchir sérieusement à la gestion des pêches afin d'en assurer le caractère durable.

Deux ministères sont impliqués dans cette gestion, le MDDEFP qui assure la gestion et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui a la responsabilité de la délivrance des permis, du registre des pêches et de la mise en marché des produits de la pêche. Donc, le MDDEFP qui veille à la conservation des espèces alors que le MAPAQ défend le droit des pêcheurs commerciaux à mettre leur produit en marché.

Le gouvernement tient à faire le portrait de la pêche commerciale, à identifier les perspectives d'avenir pour chacune des pêcheries et de formuler les recommandations qui favoriseront la gestion durable des pêches. Pour la FédéCP, certaines réflexions sont déjà connues et devront guider les autorités gouvernementales dans les recommandations qu'elles formuleront.

Pour le secteur de la pêche sportive, l'exercice que conduit le MDDEFP est extrêmement important. Une nouvelle approche de gestion de la pêche commerciale permettra de clarifier les principes de gestion des populations de poissons, d'harmoniser les visions régionales et nationales, d'encadrer la gestion et le développement de ce secteur d'activité économique et de prévoir des mécanismes qui permettront de tenir informés les exploitants des perspectives envisagées. On peut imaginer que cette approche de



gestion sera favorable à la réduction des tensions qui sont parfois ressenties entre les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux, et assurera une exploitation durable des espèces piscicoles du Québec.

2. DOSSIERS CHASSE

2.1 Caribou migrateur

Le 6 février dernier, le MDDEFP a annoncé le retour d'une limite de récolte de deux caribous dans les zones 22A, 22B et 23 Ouest, zones fréquentées par le troupeau de la rivière aux Feuilles. Cette mesure, qui sera en application dès la saison de chasse 2014-2015, permettra de maintenir l'attrait pour cette chasse qui a beaucoup souffert dans les dernières années, dû au resserrement de la réglementation. La FédéCP, et le porteur du dossier caribou Monsieur André Poulin, sont extrêmement heureux de cette décision.

Au désarroi des grandes fédérations fauniques, le ministère avait annoncé le 26 avril 2013 que la limite de récolte passerait de deux caribous à un seul, par année, par détenteur de permis à partir de 2014-2015. La FédéCP considérait cette décision comme étant une grave erreur puisqu'aucun argument de nature biologique ne soutenait cette décision. Selon les dernières données du MDDEFP le troupeau de la rivière aux Feuilles comportait plus de 400 000 têtes à ce moment, ce qui peut aisément soutenir un niveau de chasse sportive élevé. Notre crainte était que peu de chasseurs soient, dans ces conditions, intéressés à réaliser une coûteuse expédition de chasse dans le Nord.

Pour la FédéCP, ce réajustement a démontré l'écoute du ministre et l'importance que revêtissent les activités de prélèvement fauniques pour le gouvernement.

Il n'en demeure pas moins que les chasseurs québécois qui fréquentent la zone 22A ont subi inutilement une baisse d'allocation de ressource de 75 % depuis 2011. À 400 000 têtes, un chiffre confirmé par le gouvernement, le troupeau peut supporter une chasse de niveau élevé, si l'on se fie aux recommandations du plan de gestion actuellement en vigueur.

2.2 Sauvegarde de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or

Dans le cas du caribou forestier, même s'il s'agit d'une espèce protégée, la FédéCP n'hésite pas à s'impliquer. La FédéCP a appris en avril 2013, par l'intermédiaire de Monsieur Clément Bérubé, président de la FédéCP-Abitibi-Témiscamingue, que le MDDEFP avait décidé de reporter une opération de mise en enclos de femelles caribous



en gestation, une opération prévue par le plan de rétablissement du caribou de Val-d'Or. Pourtant, cette action, en préparation depuis plusieurs mois et connue par les instances du ministère, visait à améliorer les chances de préservations de la harde de caribous forestiers de cette région, dont la situation est inquiétante. Plusieurs intervenants avaient été surpris de cette décision.

La FédéCP, qui a toujours encouragé les efforts déployés pour assurer la sauvegarde de cette harde de caribous a émis ces demandes à Faune Québec :

- Que le gouvernement continue de s'impliquer afin de mener à bien le programme de rétablissement et ainsi atteindre les objectifs de populations que le Québec s'était donné il y a déjà plusieurs années;
- Que le MDDEFP dote le caribou de Val-d'Or du statut d'espèce menacée plutôt que de celui d'espèce vulnérable;
- Que le MDDEFP confirme son engagement officiel dans la survie du troupeau du caribou de Val-d'Or.

Finalement, le MDDEFP a récemment annoncé qu'il procéderait ces jours-ci à la capture et la mise en enclos de femelles gestantes qui seront relâchées en nature vers la fin du mois de juin, alors que les petits seront moins sujets à la prédation.

2.3 Caribou Ungava

De par son affiliation à la Fédération canadienne de la faune, la FédéCP a pu continuer à soutenir financièrement le programme de recherche *Caribou Ungava*, dont l'objectif est de mieux connaître la biologie du caribou toundrique. *Caribou Ungava* est un vaste programme de recherche sur l'écologie et la dynamique des populations de caribous migrants du nord du Québec qui est conduit par des chercheurs de l'Université Laval, de l'Université de Sherbrooke et du MDDEFP. Sa première phase, qui se terminera en 2014, a comme objectif de mieux comprendre les facteurs qui influencent les variations d'abondance des populations de caribous, à améliorer leur gestion et à comprendre les impacts des activités industrielles sur leur écologie.

2.4 Ours noir : Vers un nouveau plan de gestion

La chasse à l'ours est une activité prisée par de nombreux Québécois. Ces derniers connaissent les défis que cette chasse impose et la qualité de la viande de ce gibier. Il n'en demeure pas moins que la chasse à l'ours mérite d'être davantage mise en valeur et la FédéCP entend travailler à cette fin au cours de la préparation du prochain plan de gestion qui débutera cette année.



C'est d'ailleurs pour établir des positions qui reflètent le mieux possible les attentes des chasseurs que le comité ours noir de la FédéCP, piloté par Monsieur Pierre Caron, a élaboré au cours de l'automne 2013 une nouvelle consultation en ligne qui accueillera les répondants jusqu'à la fin de juin. Jusqu'à maintenant, près de 2 500 personnes ont répondu à la consultation.

Lors de la préparation des plans de gestion du cerf de Virginie et de l'original, ce type de consultation s'est présenté comme l'outil idéal pour vérifier les attentes des chasseurs et chasseuses et pour préparer les positions de la FédéCP sur des sujets d'actualité à propos des grands gibiers.

Bien entendu, la FédéCP possède déjà des positions officielles sur certains sujets. On peut d'abord mentionner qu'elle est pour la chasse à l'ours avec chiens courants, une chasse très similaire à celles qui se pratiquent avec des chiens d'arrêt, à la chasse au petit gibier ou au raton laveur avec des chiens. Elle se pratique présentement dans les zones de chasse 4, 6 et 7, en vertu de permis spéciaux de gestion de la faune, selon les règles d'éthique appliquées à toutes les chasses où des chiens sont utilisés. En outre, les chiens sont en tout temps munis de colliers émetteurs pour permettre leur récupération. Fait à noter, malgré son potentiel, peu de chasseurs pratiquent cette chasse étant donné son coût. Une meute de cinq chiens peut valoir entre 15 000 \$ et 25 000 \$. Comme toutes les chasses, celle-ci respecte les normes de gestion de la faune prescrites au Québec et contribue à l'économie régionale.

Concernant la vente de vésicule biliaire, la position de la FédéCP est aussi déjà établie. La FédéCP appuie la décision du ministre, qui vise à maintenir le statu quo, ou d'en permettre la vente.

Concernant la vente de certaines parties anatomiques de l'ours noir, la FédéCP soutient le cadre réglementaire actuel qui permet aux chasseurs de vendre des parties anatomiques d'ours abattus à la chasse, telles que la fourrure, les griffes ou les dents. Il est aussi possible de vendre, d'échanger et d'acheter de la chair d'ours qui a été prélevée légalement, du troisième jour après l'ouverture de la chasse de cet animal, jusqu'au quinzième jour après la fermeture.

Au terme de la consultation, le comité ours noir, se réunira de nouveau afin d'en analyser les résultats et préparer les positions qui seront éventuellement acheminées vers le MDDEFP.



2.5 Gestion du cerf de Virginie : Des pourparlers en vue d'établir la RTLB

Lors de l'élaboration de l'actuel plan de gestion du cerf de Virginie, il avait été entendu de mettre sur pied un projet expérimental au sujet de la restriction de la taille légale des bois des cerfs de Virginie (RTLB). Ce projet expérimental aurait comme objectif de vérifier le potentiel d'une telle mesure pour améliorer l'expérience de chasse au cerf.

Au cours de 2013, la FédéCP, représentée entre autres par Michel Dufort responsable de ce dossier, et des représentants de Faune Québec ont discuté de l'implantation éventuelle de ce nouveau modèle de gestion. Ces rencontres ont permis d'avancer dans ce dossier relativement complexe, où les concepts de base de la gestion actuelle sont remis en question, dont la loi du mâle. Les principaux défis à la mise en place de ce projet sont les suivants :

- Déterminer une zone d'expérimentation qui sera en mesure de fournir aux chercheurs de Faune Québec des résultats à partir desquels on pourra vérifier les effets réels de la RTLB;
- Déterminer le type de permis qui permettra la récolte de données sur les clientèles;
- Déterminer le financement du projet dont les coûts devraient avoisiner les 350 000 \$ pour la durée du projet qui sera de sept ans, dont une année préparatoire, cinq années nécessaires à la récolte de données et une année pour la rédaction des rapports.

Par ailleurs, d'autres conditions sont exigées par la Table nationale de la faune pour la réalisation de la RTLB. La chasse portera sur des mâles ayant trois pointes ou plus sur au moins un des deux andouillers; il faudra respecter les cibles de densité de population prévues au plan de gestion des zones; le projet pilote devra contenir un mode de compensation de récolte de cerfs sans bois; il sera maintenu la possibilité d'abandonner le projet si des problèmes de hausse des populations ou de déprédation sensibles sont observés.

Présentement, la mise en place de la RTLB est prévue pour 2016. La charge de travail nécessaire à l'élaboration du projet et la complexité du processus réglementaire, qui est échelonné sur deux ans, ne peuvent permettre son arrivée dans un horizon plus court.

2.5 Dindon sauvage; un créneau de chasse de plus en plus prospère

Dix ans après le premier lâcher de dindons sauvages au Québec, la FédéCP a mis un terme en 2013 à son programme de relocalisation de dindons sauvages. Les actions de



Monsieur Rodolphe La Salle et de ses équipes de bénévoles ont permis, depuis ce temps, à cet oiseau d'établir des populations dans la majorité des secteurs de chasse contenus entre la frontière américaine et le nord de la plaine du Saint-Laurent.

Cette consolidation de la population de dindons sur le territoire québécois fait en sorte que sa chasse compte de plus en plus d'adeptes, qui sont passés de 2277 en 2008 à 8338 en 2013. Cette augmentation est supportée par une populaire participation au cours de formation sur la chasse au dindon sauvage, en classe et sur Internet.

Afin de mousser la mise en valeur de ce gibier, la FédéCP a demandé au MDDEFP en 2013 de revoir certaines modalités de chasse. En somme, les demandes de la FédéCP visaient à devancer et à allonger la saison de chasse, ainsi qu'à augmenter la limite de prise, dans la mesure du potentiel de chacune des zones de chasse.

Récemment, les arguments défendus par la FédéCP ont fini par convaincre Faune Québec d'aller de l'avant et d'offrir de nouveaux avantages aux chasseurs. Ainsi :

- La période de chasse au dindon sauvage est devancée d'une semaine complète dans l'ensemble des zones du Québec;
- La durée de la période de chasse passe de 12 à 22 demi-journées dans la zone 4, située principalement en Estrie;
- Il sera possible de récolter un deuxième dindon sauvage avec barbe au cours d'une même année, dans la mesure où ce deuxième dindon est prélevé dans les zones 4, 5, 6, 8 ou 10, qui se retrouvent dans les régions où l'oiseau est abondant.

Ces annonces satisfont particulièrement la FédéCP, d'autant plus que Faune Québec avait préalablement indiqué que toute modification ultérieure des modalités de chasse passerait par la mise en place d'un plan de gestion de l'espèce dont l'échéancier avait été fixé pour 2016. Mais considérant la condition de la population et l'influence modérée que peut avoir la chasse sur elle, le gouvernement a décidé d'en favoriser la mise en valeur.

La chasse au dindon est promise à un bel avenir au Québec, et c'est avec fierté que la FédéCP a joué son rôle de leader afin de permettre la consolidation de ce nouveau créneau de chasse dans la province.

2.6 Le Comité sauvagine; l'important rôle des associations à la FédéCP

Les membres du comité sauvagine de la FédéCP se sont réunis le 26 janvier 2013, sous la présidence de Monsieur Marc Renaud, responsable du dossier des oiseaux migrateurs,



pour leur rencontre annuelle. À cette occasion, les membres ont discuté de plusieurs dossiers relatifs à la chasse aux canards, aux oies et autres oiseaux migrateurs.

Comme à l'habitude, de nombreux sujets ont été traités à cette occasion. Monsieur Benoit Gendreau est venu faire le point sur un intéressant projet de gestion intégrée de la Grande Oie des neiges dans la région de Montmagny auquel de nombreux partenaires se sont joints, dont la Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny. Les détails de ce projet sont disponibles à migrationdesoies.ca. Les membres du comité ont d'ailleurs donné leur appui formel à ce projet.

Par ailleurs, Michel Bouchard, directeur général de l'Association des sauvagins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (ASSLSJ), a fait part du projet de maillage entre les chasseurs et les agriculteurs que mène l'ASSLSJ. Ce projet unique au Québec est très novateur.

Deux résolutions concernant des demandes de modifications réglementaires été adoptées lors de la rencontre. La première était à l'effet de demander au Service canadien de la faune (SCF) d'ajouter au *Règlement sur les oiseaux migrateurs* une clause qui permettrait aux chasseurs de profiter d'un délai de sept jours pour présenter leur permis à un agent fédéral lorsqu'ils sont vérifiés et qu'ils ne l'ont pas sur eux. Cette clause pourrait être similaire à celle apparaissant dans la loi provinciale. Toutefois, le service de protection de la faune fédéral a informé la FédéCP que les chasseurs n'avaient pas à s'inquiéter, puisque seulement une quinzaine de cas survenaient chaque année. Par ailleurs, comme le système de permis n'est pas informatisé, il leur est impossible de faire ce genre de suivi.

La seconde consistait à demander au SCF d'ajouter la tourterelle triste, qui est incluse à la liste des oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada, à la liste des oiseaux qu'il est permis de chasser au Québec. À cette demande, le SCF s'est engagé à former un comité chargé de faire des recommandations quant à l'encadrement de cette chasse. Pour sa part, le Regroupement Québec Oiseaux s'est montré favorable et intéressé à participer au comité.

2.7 Usage des chiens de sang au Québec : La FédéCP continue de travailler à l'amélioration du cadre réglementaire.

La FédéCP considère qu'il n'y a que des avantages à la recherche de gibiers avec des chiens en regard de la gestion de la faune. Cette pratique aide les chasseurs à retrouver leur gibier, et à le faire dans les conditions qui assureront la meilleure conservation possible de leur viande. Par ailleurs, chaque bête retrouvée assure le succès d'une sortie de chasse et évite aux chasseurs de partir à la recherche d'un autre gibier.



Par contre, chaque bête blessée abandonnée en forêt est une ressource perdue et une perte économique. À l'échelle de la province, la perte d'originaux, de cerfs ou de tout autre gibier a des conséquences sur les populations, particulièrement à l'échelle des territoires structurés pour lesquels chaque gibier possède une valeur appréciable. Pour les gestionnaires provinciaux de la faune, l'utilisation de chiens de sang projette une image dynamique et responsable de la chasse.

Récemment, la FédéCP, par l'entremise du porteur de dossier Marc Leclerc, et l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec (ACCSQ) se sont de nouveau rencontrées afin de préciser les éléments qui aideraient la pratique et qui permettraient au gouvernement d'en faire évoluer l'encadrement légal. Ces éléments sont les suivants :

- Exiger, en tout temps, le port du dossard par le chasseur et le conducteur de chien lors de la recherche d'un gibier, y compris durant les saisons à l'arc et à l'arbalète;
- Reconnaître l'ACCSQ comme organisme chargé de donner la formation permettant l'accréditation des conducteurs, de façon similaire à celle donnée à l'Association québécoise des fauconniers et autoursiers;
- Faire déclarer toute recherche de nuit à un bureau de la protection de la faune avant le début de la recherche, tel que pour la chasse de nuit au raton laveur;
- Exiger que le conducteur soit muni d'un GPS sur lequel apparaît le tracé de sa recherche, prouvant le bien-fondé de son action advenant l'intervention d'un agent de protection de la faune;
- Exiger un rapport pour chaque recherche. Le rapport devra être simple, comportant les éléments essentiels, relatifs à la gestion de la faune, concernant la recherche tels que: le nom et l'adresse civique du chasseur, le nom du conducteur, la position GPS et l'heure du début de la recherche, la position GPS et l'heure de la fin de la recherche et le type de gibier.
- Procéder à l'implantation d'un projet pilote, afin d'amasser une certaine expérience en recherche de nuit avec une arme, dans l'objectif d'être prêts pour le moment où surviendra une révision de la loi.

2.8 Comité chiens de chasse de la FédéCP; du travail à l'horizon

Inactif depuis quelque temps, le Comité chiens de chasse de la FédéCP a repris le collier. En effet, durant l'année 2013, certains membres passionnés de chasse avec des chiens ont proposé de supporter ce comité. Ainsi, Monsieur Martin Gagnon a accepté de présider ce comité qui a tenu une rencontre le 1^{er} mars dernier.

De nombreux sujets ont été abordés à cette occasion dont la promotion de la chasse avec chiens, la grave problématique des chiens qui se prennent dans des pièges, le



partage des ressources fauniques entre chasseurs et piégeurs, l'interdiction d'utilisation de colliers électriques pour l'entraînement des chiens, entres autres.

L'utilisation de chiens à la chasse, tous créneaux confondus, est très populaire. La FédéCP compte appuyer ces derniers et travailler à améliorer le cadre d'utilisation des chiens à la chasse.

2.9 Une chasse sportive au phoque aux Îles-de-la-Madeleine

La FédéCP prenait connaissance au début 2013 qu'un projet de pourvoirie dont la vocation serait d'offrir une chasse au phoque gris allait être implanté aux Îles-de-la-Madeleine. Après réflexion, il est apparu que le projet novateur de la Pourvoirie des Îles-de-la-Madeleine est intéressant sous plusieurs aspects. Il s'agit d'une initiative permettant d'exploiter une ressource faunique abondante qui aura certainement un rôle économique important à jouer dans cette région.

Le phoque gris étant très abondant, il apparaît approprié d'utiliser la chasse sportive pour réguler cette population animale. Ainsi, plutôt que d'utiliser des fonds publics pour procéder à ce contrôle, il est vraiment plus avantageux pour les communautés d'utiliser la chasse sportive, un outil de gestion reconnu qui crée, par surcroît, une activité économique durable.

Cette activité de chasse connaîtra certainement un grand succès, étant donné son caractère unique et l'attrait qu'exerceront les Îles sur les chasseurs.

2.10 Demandes de changements réglementaires en vigueur auprès du MDDEFP

Un des avantages des membres individuels ou associatifs de la FédéCP est de pouvoir faire acheminer, en suivant le processus démocratique prévu, des demandes de modifications réglementaires au gouvernement. Présentement quelques-unes de ces demandes sont en vigueur :

Ouverture de la chasse à l'Écureuil : Débuté en 2004, ce dossier est long à régler. Mais la FédéCP croit dans la mise en valeur de ce gibier et maintiendra cette demande tant et aussi longtemps qu'il le faudra, afin que le Québec agisse et suive l'exemple des états limitrophes du Québec qui considèrent l'écureuil comme un des meilleurs gibiers d'initiation.

Dossard pour la chasse : Afin d'appuyer les entreprises qui développent de nouveaux produits, la FédéCP procède à l'occasion à des demandes afin de faire autoriser de



nouveaux outils. Présentement, nous demandons au MDDEFP d'étudier la possibilité de permettre les dossards de couleur conforme qui comportent des motifs afin d'éliminer les formes symétriques.

Réduction du nombre de coupons de transport dans les réserves fauniques : La FédéCP supporte la demande de la Sépaq qu'un groupe de trois ou quatre chasseurs qui chassent dans une réserve faunique puisse n'apposer que deux coupons de transport par orignal abattu, comme ce qui se fait dans la plupart des territoires du Québec. Cette demande survient au moment où les populations d'originaux sont à un niveau historique et que notre secteur cherche des façons simples de maintenir ou d'augmenter l'intérêt pour la chasse. Les avantages à une telle modification sont nombreux. Elle permettrait à plusieurs chasseurs qui font partie d'un groupe de quatre chasseurs de continuer à chasser et de profiter de leur séjour en forêt, dans les réserves fauniques, ou ailleurs en province. Cette modification offrirait aussi la chance à plus de chasseurs de prélever eux-mêmes un orignal.

Ouverture de la chasse au cerf dans des zones aux populations marginales : À la demande de la FédéCP, il avait été prévu au dernier plan de gestion du cerf de Virginie de prévoir l'ouverture de la chasse dans les zones où les populations sont marginales. Nous attendons toujours un pas en ce sens de la part du MDDEFP. Toutefois, la FédéCP demeure consciente de la somme présente de travail du MDDEFP quant à la gestion du cerf. Mais il nous semble qu'il s'agit d'une façon simple de créer une amélioration des services aux clientèles.

3. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

3.1 En route vers la reconnaissance légale d'une journée consacrée aux activités de prélèvement

En février dernier, le gouvernement fédéral présentait à la Chambre des communes le projet de loi C-501 visant à instituer la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche. Invitée à cette occasion, la Fédération, représentée par Monsieur Pierre Latraverse, a pu présenter une brève allocution sur sa vision actuelle de la chasse, de la pêche et du piégeage et rappeler que la FédéCP demande depuis longtemps, à l'instar de ses homologues des autres provinces et territoires du Canada, une reconnaissance de la chasse, de la pêche et du piégeage pour l'ensemble du pays.

En termes plus précis, ce projet édicte que le troisième samedi de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse,



de piégeage et de pêche ». La FédéCP et ses partenaires attendent avec impatience la proclamation officielle de cette journée.

3.2 L'expertise de la FédéCP au Comité fédéral consultatif sur les activités de chasse et de pêche à la ligne

En mai 2013, le gouvernement fédéral annonçait que des organisations choisies participeraient au comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne (CCCPL) récemment mis sur pied. Ce comité relève du ministre fédéral de l'Environnement et agira à titre d'organisme consultatif à long terme sur les questions d'actualité liées à la conservation, à la chasse, au piégeage et à la pêche à la ligne.

La FédéCP a été invitée à participer et c'est son président, Monsieur Pierre Latraverse qui assume cette responsabilité.

Le comité a pour but de conseiller le gouvernement du Canada sur un éventail de politiques, de programmes et d'activités du gouvernement fédéral concernant la conservation, la chasse, le piégeage et la pêche à la ligne afin de s'assurer que les décisions gouvernementales reposent sur des conseils inclusifs et diversifiés.

Le comité se penchera notamment sur la protection des espèces menacées en regard des Canadiens et des Canadiennes qui participent de longue date à la conservation de la nature, il aidera à faire en sorte que les décisions sur des questions comme la protection des espèces en voie de disparition et des milieux humides et la conservation de la nature tirent avantage d'un point de vue équilibré et à promouvoir et encourager une gestion efficace de la faune aquatique et terrestre et des poissons du Canada.

3.2 Armes à feu, la FédéCP demeure confiante

Le 21 novembre 2013, la Cour suprême du Canada annonçait qu'elle entendrait la cause du gouvernement du Québec qui s'oppose à la destruction des données du registre des armes à feu.

Étant donné la situation économique actuelle du Québec, la FédéCP trouve aberrant que le gouvernement du Québec veuille aller de l'avant avec cette mesure, qui engendrerait des coûts exorbitants pour les contribuables. La Fédération croit fermement qu'un registre québécois des armes longues, tout comme le défunt registre canadien, serait inutile et n'assurerait en rien la sécurité de la population ni celle des policiers.

Il est plutôt essentiel d'investir des sommes dans des programmes sociaux ayant une véritable portée sur le contrôle de la criminalité plutôt que dans un registre qui s'est



avéré être un véritable gouffre financier. En outre, les fonds publics pourraient être utilisés de manière beaucoup plus efficace pour le développement de programmes d'éducation axés sur le renforcement des pratiques sécuritaires du maniement des armes à feu, la création d'un cadre de sensibilisation du public à l'utilisation des armes à feu, le financement de programmes soutenant les jeunes en milieux défavorisés et les victimes d'actes criminels.

3.3 En attendant le développement d'Un Nord pour tous

Bien que le projet Un nord pour tous du gouvernement du parti Québécois a ralenti considérablement les élans du Plan Nord mis de l'avant par le précédent gouvernement provincial, les Grandes Fédérations fauniques ont tout de même remis leurs recommandations au sujet du développement du Nord québécois.

Elles recommandent de mettre sur pied un programme pour répondre spécifiquement au besoin des différents partenaires qui partagent les ressources fauniques du Nord québécois. Elles tiennent aussi à préciser que cette recommandation émane du groupe de travail faune et qu'elle faisait consensus autant chez les autochtones que chez les autres participants. Ce programme pourrait avoir trois volets : acquisitions de connaissances biologiques et fauniques, la création de richesses et les retombées économiques et la participation des communautés locales et autochtones.

Ce programme permettrait de s'appuyer sur une approche d'appel de projets rigoureuse, transparente et objective qui s'adresse à tous les partenaires du milieu nordique. Les projets retenus devraient répondre à des critères connus à l'avance. Des crédits additionnels devraient être octroyés pour s'assurer de la mise sur pied d'un tel programme.

3.4 Restructuration au sein de Faune Québec

La FédéCP a assisté à un changement très important au sein du MDDEFP en 2013. En effet, le ministre alors en poste a donné son accord pour que soit ramenée dans le giron de Faune Québec l'expertise régionale en matière de gestion faunique qui était alors jointe au ministère de Ressources naturelles. Cette nouvelle organisation permet des échanges directs entre Québec et les régions en matière de gestion faunique. En d'autres termes, les biologistes qui s'occupent de faune en région, qui étaient autrefois sous la direction des opérations régionales, sont maintenant sous la responsabilité du sous-ministre de Faune Québec.



Pour le secteur faunique, cette nouvelle organisation, beaucoup plus simple, permettra d'améliorer de l'efficacité de l'ensemble de notre secteur.

3.5 Maintien de l'intégrité de la Table nationale de la faune

Début 2013, le gouvernement a envisagé de redéfinir la composition de la Table nationale de la faune afin d'y intégrer des groupes provenant du milieu environnemental. Encore une fois, la FédéCP a fait son travail d'information auprès du cabinet du ministre afin de lui faire connaître la réalité du milieu faunique du Québec et le rôle essentiel de la TNF comme partenaire du secteur faunique.

Le travail des membres actuels de la TNF est extrêmement important en regard de la gestion de la faune du Québec. Ensemble, ces organisations assurent la cohésion d'un secteur qui représente environ un milliard et demi de dollars de retombées économiques chaque année.

La principale crainte des partenaires fauniques était de voir la TNF dorénavant dirigée vers un rôle beaucoup plus environnemental où elle aurait perdu sa véritable raison d'être. Mais le noyau dur des membres s'est tenu et le gouvernement a été contraint de maintenir la composition originale, pour le plus grand bien du secteur.

3.6 La TFT : organe très fonctionnel

De l'avis des grandes fédérations fauniques et du Ministère, jamais la Table faune technique (de laquelle est issu le RDF) n'a été aussi efficiente, et jamais les clientèles n'ont pu autant profiter de projets novateurs et utiles à la pratique de leurs activités de prélèvement. Le mandat de la TFT concerne le développement des activités de chasse, pêche et piégeage et, plus spécifiquement, à favoriser l'accessibilité à la ressource et aux territoires, la promotion de la chasse, de la pêche et du piégeage (CPP) et à la mise en œuvre d'activités relatives à la relève en matière de CPP.

4. ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX

4.1 Fauniquement femme Latulippe

Encore une fois en 2013, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d'une. Vingt-cinq femmes de tous âges se sont réunies du 5 au 7 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.



Pour cette quatorzième année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine *Remington*, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été des plus choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante repartait avec sa propre canne à pêche, étui et coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse avec de nombreux cadeaux qui seront des plus utiles lors des prochaines sorties de chasse, de pêche et de plein air de ces amantes de la nature.

4.2 Les salons

En 2013, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La FédéCP a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée au Salon national de la pourvoirie de Montréal.

Des présentations sur les divers outils de la FédéCP ont été effectuées au congrès de la Fédération des pourvoiries du Québec à Trois-Rivières, au congrès Géomatique 2013 à Montréal et au Festival de chasse de La Tuque.

4.3 Le super-bénéfice d'Héritage faune

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a tenu son treizième super-bénéfice annuel. Le vendredi 22 novembre, près de 300 convives se sont réunis à l'Hôtel Plaza de Québec. La tenue de cette soirée aura permis d'amasser près de 80 000 \$.

Chaque année, cet argent est redistribué en bourses « Relève », qui permettent aux associations de chasse et de pêche membres de la FédéCP de développer et de réaliser des projets favorisant la relève à la chasse et à la pêche.

De nombreux commanditaires ont aussi contribué à amasser des sommes importantes en donnant des objets pour les enchères criées et silencieuses. Plusieurs personnes ont également alloué de leur temps afin de faire de cette soirée une réussite. Héritage faune tient d'ailleurs à remercier monsieur Louis Latulippe, vice-président du Magasin



Latulippe pour son engagement en tant que président d'honneur pour ce quatorzième souper-bénéfice.

La quinzième édition du souper-bénéfice aura lieu le 21 novembre 2014. L'événement aura encore lieu à l'hôtel Plaza. Cette année encore, la soirée sera animée d'un encaissement silencieux ainsi que de nombreux tirages et prix de présence. Une invitation a été lancée aux membres des conseils d'administration d'Héritage faune, de Sécurité nature et de la FédéCP afin de solliciter leur aide pour trouver des commanditaires et vendre des billets du souper pour la prochaine édition. La participation de ces derniers garantit le succès de l'activité.

4.4 Remise du prix Doug-Clarke de la Fédération canadienne de la faune

C'est avec grande fierté que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a reçu le prix commémoratif Doug-Clarke en l'honneur du projet du Boisé héritage faune. Lors d'une cérémonie tenue le samedi 8 juin dernier à Victoria en Colombie-Britannique, M. Pierre Latraverse a accepté ce prestigieux prix d'excellence en conservation, remis chaque année par la Fédération canadienne de la faune.

Cette distinction rend un hommage d'envergure nationale et récompense des efforts de conservation de la faune et de la flore. En sélectionnant le projet du Boisé héritage faune comme récipiendaire du prix Doug-Clarke pour l'année 2013, la Fédération canadienne de la faune (FCF) reconnaît les accomplissements de la FédéCP au profit du patrimoine naturel et des générations futures.

Le prix Doug-Clarke est accordé annuellement à un affilié de la FCF, ou à l'un de ses clubs ou membres, qui s'est distingué au cours de l'année par la réalisation d'un projet remarquable de conservation des espèces sauvages. Décédé en 1981, Doug Clarke était membre du conseil d'administration de la FCF.

4.5 Entente avec La Capitale

La Capitale Assurances générales est devenue un partenaire d'importance pour la FédéCP. En plus d'encourager les différentes initiatives (que ce soit le congrès, le souper-bénéfice, ou autres activités) La Capitale Assurances générales offre depuis l'année dernière un programme avantageux pour les associations membres de la FédéCP.



Les associations contactées par La Capitale Assurances générales et désirant promouvoir leurs assurances auprès de leur membre. Les associations bénéficient de certains avantages en recevant une aide financière.

5. NOUVEAUTÉS

5.1 Modification aux règlements généraux

En 2013, plusieurs discussions ont enfin eu lieu relativement aux règlements généraux de la FédéCP. La version officielle et entérinée par les membres du conseil d'administration lors du C.A. du mois de février 2014 se trouve sur la Boîte à outils à même le site Internet de la FédéCP.

5.2 Boîte à outils version Internet

La Boîte à outils des associations a tout d'abord été présentée sous format papier dans un cartable à anneaux il y a déjà plusieurs années. Avec le désir d'entrer dans la modernité, la FédéCP avait transféré tous ces documents sur un CD en faisant un tri partiel en 2008.

Maintenant, tous ces documents ont été centralisés pour être accessibles en ligne partout et en tout temps. De plus, le tri a été fait afin qu'il n'y ait plus de dédoubleage entre le site de la FédéCP et cette boîte à outils.

Cet outil permet d'ajouter des documents très rapidement et de les modifier autant de fois que désiré.

De plus, plusieurs membres peuvent avoir accès à cette information, car un accès unique permet à tous de se connecter à partir de n'importe quel ordinateur.

6. RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune à partir de l'augmentation du prix des permis a offert à notre secteur un élan formidable. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour plus d'un million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.



La FédéCP quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet *Relève et mise en valeur*.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extrasectorielles;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Mentionnons que la situation a failli virer à la catastrophe en 2013 alors que des discussions politiques avaient comme propos de faire disparaître le programme et de diriger l'argent vers le fonds consolidé du gouvernement du Québec. La FédéCP a réagi avec vigueur et, ralliant ses partenaires fauniques, a démontré au gouvernement l'importance de maintenir le programme. Elle a réussi à le faire et à éviter que les sommes ne soient pas non plus dirigées vers le Fonds vert.

Voici les projets qui ont été réalisés dans le cadre de ce financement en 2013.

6.2. Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage

Le service Internet *Mentorat chasse, pêche, piégeage* se présente sous la forme d'une plateforme visant à faciliter les échanges entre les chasseurs, les pêcheurs, les pêcheurs de saumon et les piégeurs, particulièrement ceux expérimentés et ceux de la relève.

Ce projet a clairement créé un précédent dans le milieu faunique. Il a permis de pousser encore plus loin les collaborations avec les divers partenaires fauniques afin de réaffirmer la force du réseau.



Puisque de nombreux acteurs d'influences (soirées chasse et pêche) ont aussi adhéré sans hésiter au projet, nous pouvons conclure que ce débordement est plus que favorable au projet et favorise une diffusion élargie au sein d'autres marchés.

Ce projet, par définition, vise directement et implicitement la formation et l'engagement de la relève. Le service *Mentorat chasse, pêche, piégeage* est un produit permettant de développer la clientèle et invitant directement à la pratique des activités de prélèvement faunique au Québec.

Tous les commentaires obtenus du milieu faunique sont extrêmement positifs. Tous sont très heureux de ce nouvel outil pour la perpétuation de leurs activités. Le lancement officiel s'effectuera à la fin de l'été 2014.

6.3 Campagne Image de la chasse

Une première année de campagne d'image, ayant pour signature « La chasse », a vu le jour en 2008 avec pour objectifs de modifier les perceptions envers la chasse, de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs et de contribuer au repositionnement de la chasse. Les résultats de cette première campagne furent des plus positifs. La campagne a généré des retombées médiatiques inespérées tant par la couverture que par l'accueil favorable au message. La création a remporté un prix (catégorie magazine) au concours Créa d'Infopresse lors du deuxième volet, tenu à l'automne 2010 sous le thème « La chasse est un art ».

La Fédération a aussi tenu un 3^e volet en 2011, sous les thèmes accrocheurs « Parlez-en à votre psy », « Parlez-en à votre conseiller matrimonial » et « Parlez-en à votre diététiste ». Ce dernier a connu le succès espéré grâce à des placements web et une campagne de mots clés stratégiques.

En 2012, l'outil de communication principal de notre projet étant les capsules vidéo de promotion de la chasse, nous avons axé le déploiement de la campagne d'image de la chasse autour de cet outil qui présentait le portrait de quatre chasseurs véridiques en mettant en opposition leur passion pour la chasse et leurs activités quotidiennes. De façon plus spécifique, la campagne d'image de la chasse - volet 4 s'est concentrée sur la diffusion des capsules vidéos. La campagne télé a certainement rejoint un grand nombre de gens de notre clientèle cible. Quoiqu'elle n'ait pas fait l'objet de beaucoup d'articles dans les médias, les échos reçus nous font croire qu'elle a touché beaucoup de gens et qu'elle a bénéficié d'un bon réseau de bouche à oreille. Nous pouvons aussi affirmer que la campagne télé a bien rejoint la cible plus jeune convoitée et renvoie une image actuelle de la chasse.



Notre campagne s'est constamment adaptée aux nouvelles réalités de la consommation d'information et de contenu média, ainsi qu'aux nouvelles limitations des ministères en matière de publicité. Pour la Fédération, les résultats de ces quatre volets de campagne prouvent un intérêt de la population pour la chasse et se veut un excellent indice d'acceptabilité. Alors que tous les acteurs fauniques reconnaissent qu'un déclin du nombre de chasseurs sera inévitable dans les années à venir (vieillesse de la tranche de population de chasseurs la plus importante, soit les baby-boomers), que les études démontrent que la population accepte ce loisir et que certains seraient prêts à s'y adonner, nous considérons primordial de continuer les efforts de promotion tels que réalisés dans les trois premiers volets de la campagne.

Le cinquième volet visait à assurer une continuité du message tout en renouvelant l'effet créatif afin d'attirer l'attention du public cible. Le tout, dans le but de poursuivre les efforts mis de l'avant depuis 2008.

Image 1



Campagne la chasse 2013



6.4 Zone Chasse Android

La FédéCP, en collaboration avec Sogix, lançait en août 2012 la première application mobile consacrée uniquement à la chasse. Ce projet se voulait audacieux, puisqu'il va où personne n'a jamais été au Québec en terme de transfert d'information vers les chasseurs.

Cette application novatrice pour iPhone permet aux chasseurs de connaître les zones de chasse, les espèces qu'on peut y chasser et la réglementation propre à chacune. L'application présente également des conseils d'experts du magazine Sentier CHASSE-PÊCHE ainsi que des offres publicitaires de Can-Am. Zone Chasse permet de découvrir de nouveaux lieux pour pratiquer la chasse et accompagne l'utilisateur dans toutes ses démarches. L'application Zone Chasse améliore grandement la qualité de l'offre de produits et services fauniques.

Il est possible de télécharger gratuitement Zone Chasse sur l'App Store. Le produit est disponible pour les iPhone de types 3GS, 4, 4S et 5. De plus, cette application peut être utilisée indépendamment d'une connexion à Internet ce qui rend son utilisation vraiment pratique en situation de chasse.

L'application mobile a maintenant atteint les 15 000 téléchargements. En 2013, la FédéCP a travaillé à l'élaboration de la version pour le système d'exploitation Android. Le lancement se fera dès ce printemps au grand bonheur des chasseurs qui attendent avec impatience cette version.

6.5 Capsules vidéos

En 2011, la FédéCP a mené le volet 1 de ce projet qui consistait à produire quatre (4) capsules-portraits de chasseurs réels. De qualité supérieure, ces capsules étaient d'une minute trente secondes, déclinées en formats 30 secondes pour la télévision. Dans un deuxième temps, ces capsules ont également été sous-titrées en anglais.

L'objectif était de valoriser l'image de la chasse sportive auprès des citoyens du Québec, de mettre en valeur les avantages et les bons côtés de la chasse, ainsi que de stimuler la relève.

Selon les résultats obtenus, le projet a permis de comprendre qu'il y avait un réel besoin d'utiliser le format vidéo comme action de promotion afin d'atteindre les possibles clientèles cibles de la relève à la chasse. Le large spectre qu'offre la diffusion de capsules vidéo se prête bien à ce besoin.



La pertinence de poursuivre sur cette lancée avec la production de nouvelles capsules vidéo en 2013 s'imposait par elle-même. La production a également été réalisée directement en prévision d'une éventuelle Fête de la chasse.

L'approche préconisée pour le volet 2 « Festival de la chasse du Québec » de la production de capsules vidéos était la suivante :

Alors que le volet 1 visait à redorer l'image de la chasse auprès des citoyens par les témoignages émotivo rationnels de chasseurs atypiques (jeune élève sportive, femme de carrière et mère de famille, adulte professionnel immigrant et étudiant universitaire intellectuel), le volet 2 « Festival de la chasse du Québec » visait davantage à exposer les préoccupations légitimes quant à la chasse, à célébrer et à vanter cette activité qui est bien encadrée, pratiquée de façon sécuritaire et dans le respect de la faune et de la nature. Les quatre thèmes abordés sont les suivants :

- La saine gestion de la faune
- L'impact économique de la chasse
- L'impact social de la chasse
- La pratique sécuritaire de la chasse.

6.6 Game Fair de Chambord

En juin 2013, le Québec a été invité au fameux Game Fair de Chambord, le salon de chasse le plus important de France, avec 70 000 visiteurs. Pour l'occasion, notre province était représentée par le MDDEFP, le MAPAQ et Tourisme Québec, ainsi que par différents représentants du secteur de la faune, dont la FédéCP, la FPQ, la FTGQ et la FQSA. Des représentants des secteurs commercial et industriel faisaient aussi partie de l'expédition. Pour notre fédération, Messieurs Pascal Alarie, Alain Cossette et Pierre Latraverse ont fait le voyage et ont agi comme organisateurs à plusieurs égards.

Cette occasion constituait une belle opportunité de restaurer la notoriété du Québec comme destination de chasse et pêche par excellence auprès des Français et s'inscrivait parfaitement dans l'objectif de promotion supporté par le RDF. Les organisations présentes ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une image et d'un concept communs afin de présenter les produits d'appel du Québec.

Cette visite en sol français visait aussi à alimenter les stratégies d'implantation d'une fête de la chasse ici au Québec qui devrait voir le jour d'ici quelques années. Cet aspect en particulier motivait la FédéCP qui en a profité pour présenter ses réalisations telles



que allonspecher.com, Zone Chasse et autres. Pour cette occasion, le ministère et nos partenaires reconnaissent que la FédéCP est la représentante des chasseurs et pêcheurs du Québec.

7. REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, aux présidents régionaux, aux directeurs de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et aux présidents de nos nombreuses associations. Je tiens à souligner la présence des associations membres qui, par leur support, permettent à notre fédération de se développer et de garder sa force vive.

Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF ainsi que les employés de la Fédération et de ses deux filiales :

7.1 Les administrateurs de la Fédération

- Pierre Latraverse, président
- Gilles Jacques, trésorier
- Rodolphe La Salle, secrétaire
- Pierre Caron, directeur
- André Poulin, directeur
- Marc Renaud, directeur
- Marcel Simard, directeur
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Mélanie Girard, présidente FédéCP - Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Richard Blais, président FédéCP - Mauricie
- Michel Dufort, président FédéCP - Estrie
- Réal Ducharme, représentant FédéCP - Outaouais
- Clément Bérubé, président FédéCP - Abitibi-Témiscamingue
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Michel Hébert, président FédéCP - Lanaudière
- Michel Fortin, représentant FédéCP - Laurentides



- Pierre Bertrand, représentant FédéCP - Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Couchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec

7.2 Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Brigitte Lemay, responsable des relations publiques

Héritage faune :

- Pascal Alarie, coordonnateur

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, secrétaire
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, contrôleur

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature: Monsieur Gilles Martin.